

Note situation et impact COVID-19

Indonésie 7 avril 2020

- **Contexte général**

L'Indonésie est le 4ème pays le plus peuplé au monde, 270 Mhab, membre du G20.

L'Indonésie a déclaré son premier cas le 1^{er} mars. Au 7 avril l'Indonésie compte officiellement 2.491 cas, dont 218 pour la seule journée du 6 avril, et 209 décès dont 24 médecins. Ce nombre de cas paraît largement sous-estimé, selon les modélisations les plus pessimistes, le nombre de cas pourrait être supérieur à 30.000.

Le service public de santé est sous équipé, il ne compterait que 3 lits équipés de respirateurs pour 100.000 habitants, et ne peut déjà plus faire face à l'afflux des patients. Seulement 62 % de la population de Jakarta bénéficie de l'eau courante et 60 % de la population active, soit plus de 70 millions de personnes travaillent dans le secteur informel, 25 millions vivent sous le seuil de pauvreté. Pour cette population pauvre le lavage régulier des mains et le travail à la maison est difficile à réaliser.

Depuis le 1^{er} avril toute la population est incitée à rester à la maison et à ne pas se rassembler, les écoles sont fermées. Le port du masque est obligatoire depuis le 6 avril. Restrictions aux frontières pour les personnes avec une attention notamment sur d'éventuelles difficultés pour les chauffeurs en cas de transports terrestres ou au contraire si un corridor ou des facilités ont été prévues pour eux

- **Circulation des marchandises (import export)**

A compter de début avril, les étrangers ne peuvent plus rentrer sur le territoire indonésien. Les indonésiens de retour au pays doivent suivre 15 jours de quarantaine.

La circulation des marchandises, air et mer, reste possible.

- **Problématiques spécifiques à certaines filières**

Depuis la fermeture de la frontière entre Singapour et la Malaisie, les exportations de porcs vivants de l'Indonésie vers Singapour ont doublé.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

L'Indonésie a annoncé trois plans de relance pour contrer l'impact de la pandémie de COVID-19.

Le premier plan a été introduit en février 2020 pour un total de 725 millions d'USD. Il visait à soutenir le tourisme en Indonésie au travers notamment de subventions et de réduction des charges, et à subventionner l'achat de produits alimentaires de base pour les 20 millions de ménages les plus défavorisés (10 euros par ménage)

Le deuxième plan a été annoncé en mars 2020 pour un total de 8 milliards d'USD. Il a pour principal objet la protection de l'économie et les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier dans le secteur manufacturier.

Le troisième plan **de 405 000 Mds IDR soit 24,6 Mds USD pour lutter contre la pandémie et soutenir l'économie a été annoncé le 2 avril**. Ce plan, qui reprend certaines des mesures déjà annoncées, se compose de 4 volets : santé pour un montant de 75 000 Mds IDR (4,5 Mds USD), aides sociales (aides aux familles défavorisées, indemnisation des licenciements -

environ 100 USD par travailleur -, subvention à l'électricité) à hauteur de 110 000 Mds IDR (6,7 Mds USD), incitations fiscales et aides aux entreprises à hauteur de 70 100 Mds IDR (4,2 Mds USD) et reprise économique (restructuration de crédits et financements pour les PME) pour un montant total de 150 000 Mds IDR (9,1 Mds USD). Ce plan fera l'objet d'un décret présidentiel tenant lieu de loi, révisant le budget 2020 et autorisant un dépassement du déficit jusqu'à 5,1 % au lieu des 3,0 % réglementaires. Le financement de ces dépenses n'a pas encore été précisé mais reposera en partie sur des réallocations de budgets existants et sur une obligation spéciale de 27 Md USD à laquelle la Banque centrale pourrait exceptionnellement souscrire dès l'émission. La Banque Centrale Indonésienne a également injecté plus de 16 Md EUR sur les marchés financiers et les banques pour soutenir la monnaie nationale.

- **Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

L'industrie agroalimentaire bénéficie pleinement du deuxième plan de soutien à l'économie, notamment la réduction de 30 % de l'impôt sur le revenu sur 6 mois pour les entreprises et la suppression de l'impôt sur le revenu pour leurs employés gagnant moins de 1.000 euros/mois. Les conditions de remboursement de la TVA et l'obtention des licences d'importation des matières premières sont facilitées (pour le maïs notamment). Les entreprises sont éligibles à un prêt de 600.000 Euros. Les remboursements des emprunts pourraient repoussés d'une année.

Le ministère de l'Agriculture s'est engagé à garantir l'approvisionnement en produits de base, à savoir : le riz, le maïs, le poulet, le bœuf, les œufs, l'huile, le sucre, le piment, le poivre, l'oignon et l'ail

- **Mesures éventuelles de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire**

Seulement pour les équipements de protection liés au Covid 19 (masques, désinfectant, etc.)

- **Mesures de gestion de la main-d'oeuvre**

Le gouvernement incite les collectivités locales à développer les travaux intensifs en main d'œuvre rémunérés en liquide pour soutenir le pouvoir d'achat des plus défavorisés.

Un programme d'enseignement à distance va démarrer fin mars, il pourrait toucher 10 millions de personnes. Chaque participant recevra 55 € par mois pendant 3 ou 4 mois.